

Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE

Tarif Année 2020/2021

Contribution des Familles :	
Lycée professionnel :	
Filière Vente	770 €
Métiers d'art :	
PHOTO : 2nde	1 525 €
1ère et Terminale	1 725 €
AMAMV : 2nde	1 525 €
1ère et Terminale	1 725 €
AMACV : 2nde	1 525 €
1ère et Terminale	1 725 €
3ème Prépa Professionnelle	600 €
DNMADE (diplôme National des métiers d'Arts et du Design :	
1 ^{ère} année	2 600 €
2 ^{ème} année+3 ^{ème} année	2 500 €

Si interne : PENSION à ajouter
Pension 2020/2021
2 970 €
Une déduction sur l'internat ne sera faite que sur présentation d'un certificat médical et au-delà d'une absence de 2 semaines.
Les absences pour stage sont déjà prises en compte dans les tarifs.

REPAS du midi (sauf pour les internes) = 1 seul tarif pour plusieurs choix !

Pour les externes	Repas pris au self (pour tous)	5,20 €
et les demi-pensionnaires	Repas pris à l'Open Café (lycéens, étudiants) :	5,20 €

RAPPEL du règlement du self :

Tout élève doit avoir son badge lors de son passage au self.

Le compte-self de l'élève doit être alimenté d'au moins la valeur d'un repas, par chèque ou par espèces (un reçu sera délivré).

AUTRES FRAIS ANNUELS

Tarif Assurances Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE	Assurance scolaire et extra-scolaire : Mutuelle Saint-Christophe pour les élèves désirant prendre l'assurance de l'Etablissement et pour les familles qui n'auront pas fourni l'attestation de leur assureur avant le 25/09/2020 !	10,50 €
Cotisation Facultative : (par famille)	A.P.E.L: Cotisation des familles à l'Association des Parents d'Elèves pour l'année 2020/2021.	26,00 €

ETUDES du soir (facultatif) :

<u>Etude du soir</u>	30 € par mois
----------------------	----------------------

REGLEMENTS :

La facture annuelle est à régler soit :

- à réception par chèque ou par espèces
- par carte bleue via ECOLE DIRECTE (valable pour le paiement du self aussi)
- par paiement fractionné au gré des familles (le paiement doit être régulier)
- par virement bancaire échelonné sur les 10 mois de l'année scolaire (RIB de l'Etablissement à demander)
- par 9 prélèvements automatiques mensuels les 5 du mois à compter de Novembre.

Le mandat de prélèvement SEPA est à signer, accompagné de votre RIB, chaque année scolaire !

Si vous réglez par espèces, chèque ou virement, **le solde de l'année 2020/2021** doit être réglé impérativement le **05 JUILLET 2021** dernier délai.

REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles :

UNIQUEMENT pour les cas ci-dessous :

Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

Frères et sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants (Réseau "Quercy Blanc et Vallées")

- Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
- Ecole et collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
- Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
- Ecole SAINTE-MARIE (Montcuq)
- Lycée professionnel CLAIR FOYER (Prayssac)

Une réduction est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements.

Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2020/2021** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -

A l'inscription ou à la réinscription : 2 versements obligatoires (à joindre avec le contrat de scolarisation rempli et signé)

1/ Un chèque d'arrhes de :

date d'encaissement : 06/07/2020

Ventes	120 €
Photo - MV - CV	200 €
DNMADE	270 €
3° PP	100 €

2/ un deuxième chèque de :

date d'encaissement : 10/09/2020

Ventes	120 €
Photo - MV - CV	200 €
DNMADE	270 €
3° PP	100 €

Ces montants seront déduits de la facture annuelle émise fin Septembre.

En cas d'annulation, seul le deuxième chèque sera rendu.

Pour un élève en INTERNAT : 360 €

Pour valider l'inscription à l'internat, ce chèque d'arrhes est obligatoire.

Ce montant sera déduit de la facture de l'année scolaire.

En cas d'annulation, cette somme sera gardée par l'Etablissement.

RAPPEL : Le jour de la rentrée scolaire, vous devrez verser **600 € d'acompte** sur la pension 2020/2021 (qui seront déduits de la facture)